



MAIRIE

8 rue Gaston Morin

80620 DOMART-EN-PONTHIEU

Tél. : 03 22 54 01 37

E-mail : mairie@domartenponthieu.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2026-0020
Portant interdiction temporaire de circulation
et de stationnement – démolition

Le Maire de la commune de Domart-en-Ponthieu,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu le constat de Monsieur le Maire de la Commune de Domart en Ponthieu et photographies de l'immeuble en date du 30 juin 2026 prouvant le risque lié à la démolition du bâtiment sis 5 rue Vincent Ferrari ;
Vu l'arrêté de mise en sécurité de l'habitation située au 5 rue Vincent Ferrari établi par Monsieur le Président de la Communauté de Communes en date du 30 juin 2026;
Considérant que la sécurité publique impose des mesures de restriction de la circulation et du stationnement,

Considérant la menace du bâtiment présentant un risque d'effondrement sur le domaine public,

ARRETE :

Article 1

Il est institué **une interdiction temporaire de circulation et de stationnement sur la rue Vincent Ferrari à Domart-en-Ponthieu**, afin de permettre la démolition et les opérations de mise en sécurité de l'habitation située au 5 rue Vincent Ferrari dans des conditions de sécurité.

Article 2 – Périmètre

La présente mesure s'applique à l'ensemble de la rue Vincent Ferrari, soit : du n° 1 au n° 9 et du n° 2 au n° 14.

Article 3 – Interdictions

Du samedi 4 juillet 2026 à 00h00 au mardi 4 août 2026 inclus à 23h59, il est interdit :

- la circulation de tous véhicules sur le tronçon visé ;
- le stationnement de tous véhicules sur le tronçon visé ;
- L'accès piéton pourra être restreint si les conditions de sécurité l'exigent.

Article 4 – Exceptions

Sont autorisés :

- les riverains pour l'accès à leur domicile (dans les conditions de sécurité imposées)
- les véhicules et engins de l'entreprise chargée de la démolition et de la mise en sécurité et ses sous-traitants